



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

**Répertoire général des Archives de la Marine, XVIIe-XVIIIe siècle / Philippe Henrat
éd. SPM, 2018
Cote 61.965**

Cet ouvrage s'achève par un index de 140 pages répertoriant par ordre alphabétique les noms de personnes, les mots des matières, les noms géographiques et le nom de navires avec une graphie distincte pour chaque catégorie. C'est l'œuvre de trente ans de la vie que son auteur n'a pu achever qu'une fois la vie active quittée.

Ce répertoire débute par la citation des inventaires de la série E des Archives Nationales : Conseil du Roi, pour les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Cette série peut être complétée par les fonds des Colonies actuellement aux Archives Nationales d'Outre-Mer, à Aix, également par le fonds des manuscrits du Service Historique de la Défense, à Vincennes. La sous-série A1 des Archives de la Marine déposée aux Archives Nationales est consacrée aux Actes du pouvoir souverain depuis la fin du XVIe siècle, mais surtout du milieu du XVIIe siècle à la Révolution. Les documents les plus anciens constituent un ensemble de copies de textes traitant tout particulièrement du commerce extérieur alors qu'il n'existait pas vraiment de Marine Royale.

C'est avec François Ier, en 1543, que se font jour les premiers textes concernant la Marine Royale, liés aux fournitures, aux vivres, aux prises et, au XVIe siècle, la majeure partie des textes est consacrée aux galères et aux galériens.

Une fois au pouvoir, Richelieu modifie les institutions : en 1626, apparaît le Grand Maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce en France, ébauchant un véritable ministère de la mer dont les attributions perdureront jusqu'à la Révolution. A partir de 1608 sont prononcés les premiers arrêts du Conseil traitant des questions maritimes. Après 1665, avec Colbert, les textes concernant la Marine de Guerre deviennent plus nombreux. Pendant tout le règne de Louis XIV, le fonds est très riche, puis il s'étoffe à nouveau avec Louis XVI, dont les ministres rajeunissent la législation. Au cours du règne de Louis XV, l'intérêt pour la flotte de combat est faible, mais de nombreux textes traitent du commerce extérieur, des compagnies coloniales, des parcs, des pêcheries, etc... En contrepartie, cette collection est incomplète, adopte des ordonnancements variables selon les périodes.



¹ Les recensions de l'[Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcritte](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

Conscients des lacunes de la série, en 1716, le secrétaire général de l'Amirauté donne l'ordre au premier commis des Archives de la Marine de préparer un inventaire de tous les règlements touchant la marine et le commerce depuis 1660. Cette tâche était difficile, les bureaux envoyant irrégulièrement les textes aux archives.

L'essentiel est à rechercher dans la sous-série A1 : ce répertoire s'arrête à l'article 150 B. Les articles 151 à 178 sont constitués d'une série de doubles. Afin de compléter la documentation, pour certaines périodes, on peut consulter des recueils conservés dans la sous-série A2, ou des séries des fonds dans Marines et Colonies, série A et BF, dans fonds colonies ainsi qu'aux Archives Nationales, la série AD, et, dans ceux de l'Ancien Régime, les articles des séries KK 937 et 938, M, enfin, au service Historique des Armées : Ms 73, 74, S 4.

L'auteur met ici à disposition des lecteurs un outil de travail commode et attendu, adapté à la recherche dans le domaine maritime.

Josette Rivallain